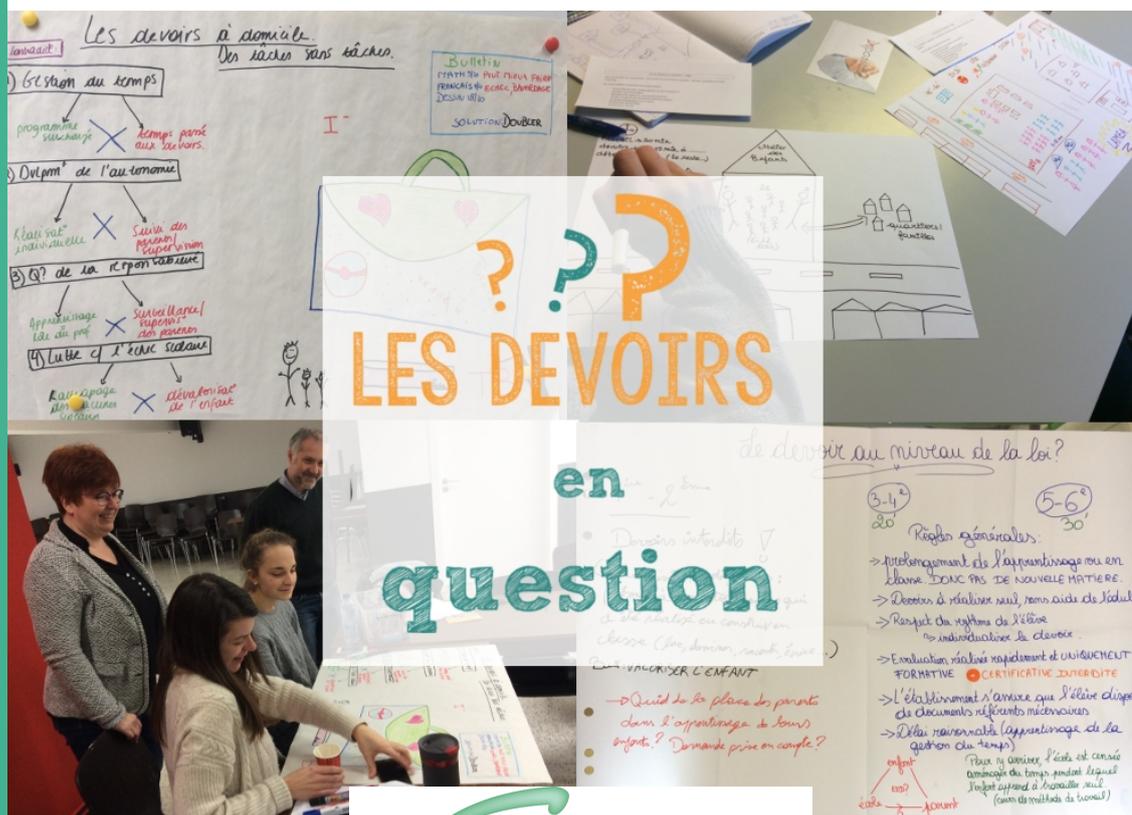


RAPPORT

Groupe de travail

« Les devoirs en question »

2017 - 2018



SOMMAIRE

- P. 3 - Introduction**
- P. 4 - Le Décret qui régle les travaux à domicile**
- P. 7 - Les carnets d'observation**
- P. 14 - Le point de vue des animateurs**
- P. 18 - Bonnes pratiques**
- P. 22 - Conclusion**
- P. 23 - Annexes et bibliographies**

INTRODUCTION

En 2017-2018, les professionnels du secteur EDD, salariés ou volontaires, se sont réunis pour réfléchir ensemble à cette fameuse question du devoir.

Les missions et les projets des Ecoles De Devoirs dépassent de loin la réalisation des devoirs. C'est ce que nous défendons via le document « Philosophie des EDD ».

Une école de devoirs ne peut pas être une école après l'école et on n'y fait pas que des devoirs.

Pourtant, les devoirs et les leçons continuent à prendre un temps important malgré le décret existant qui régle la question des « travaux à domicile ». C'est pourquoi via des groupes de travail, nous avons donc pris le temps de réfléchir tous ensemble aux questions que posent les devoirs.

A quoi servent-ils ? Sont-ils adaptés aux besoins des enfants ? Permettent-ils d'apprendre ? Apprendre autrement en EDD, qu'est-ce que cela veut dire ? Jouer pour apprendre, est-ce vraiment possible ? Que dit le décret qui régle les travaux à domicile ? Pourquoi n'est-il pas respecté ?

Différents groupes de travail ont été organisé dans toutes les régions et à Bruxelles.

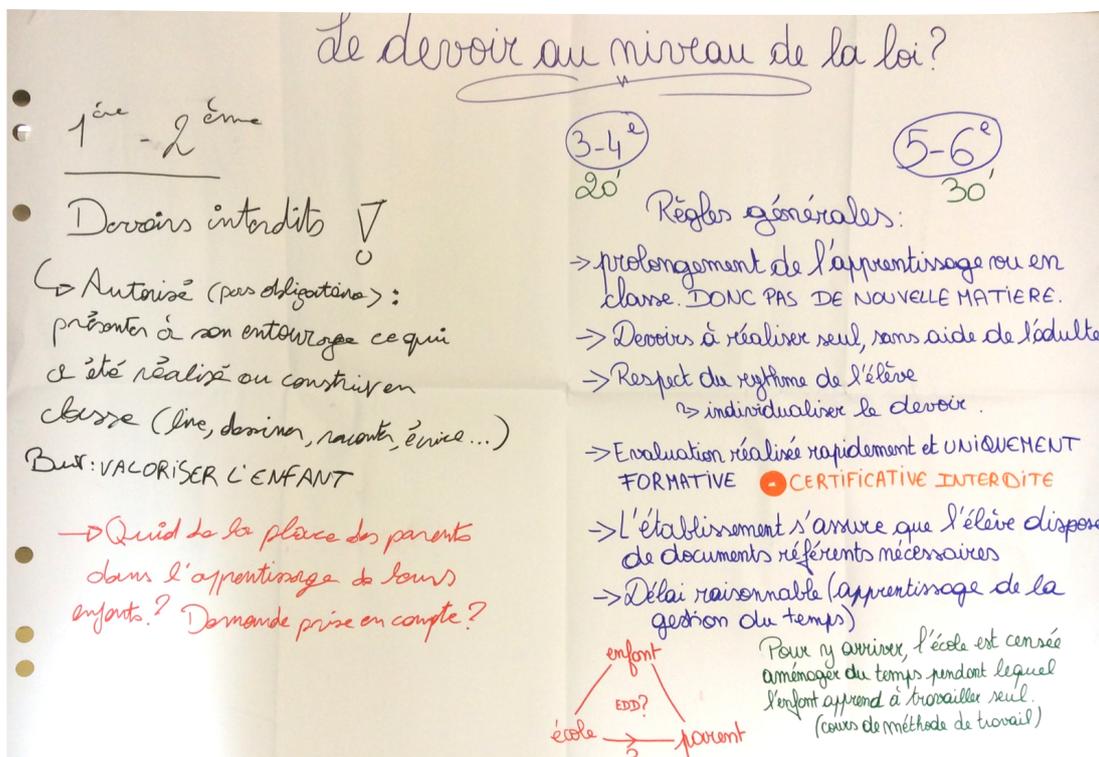
Les objectifs du GT « Les Devoirs en questions » étaient les suivants :

- Réfléchir sur la **place des devoirs en EDD**.
- Valoriser l'**éducation non-formelle**, l'apprentissage par le jeu, nos projets de « vivre et faire ensemble », tous les apports des Ecoles de Devoirs, au-delà du soutien scolaire.
- Faire connaître le **décret qui régle les travaux à domicile** (Article 78 du décret « Mission »).
- Relever les **bonnes et mauvaises pratiques** des EDD et de l'école par rapport aux devoirs.

En termes de contenu, les groupes de travail ont abordé les aspects suivants :

- Le décret mission (article 78) et la circulaire 108 sur les travaux à domicile.
- Des apports théoriques sur la question des devoirs, le système scolaire et les inégalités sociales.
- Le partage d'expériences et la valorisation de l'expertise des professionnels des EDD.

LE DÉCRET QUI RÉGULE LES TRAVAUX À DOMICILE



Les groupes de travail se sont penchés sur les textes officiels qui traitent de la question des devoirs. Pour les participants, ces textes légaux ne sont pas respectés. Tout cela est confirmé par les carnets d'observations de 150 enfants analysés dans le point suivant.

Voici les remarques formulées par les animateurs en EDD sur les textes officiels :

DÉCRET MISSIONS EN 1997 (ARTICLE 78.4)

- ⊗ L'enfant doit pouvoir le réaliser seul.
- ⊗ L'enseignant doit s'assurer que l'enfant a des référents à sa disposition.

A l'EDD, il y a des référents comme des dictionnaires, Bescherelle...ce qui évolue les enfants n'ont pas toujours la « théorie » vue en classe dans la mallette. De plus, à la maison comme à l'EDD, il y a aussi la difficulté d'accès à internet ou à un ordinateur.

LÉGENDE	
	Ce qui n'est pas respecté
	ce qui évolue

 **Le devoir est un prolongement des apprentissages, pas de nouvelles matières.**

Ce n'est pas toujours le cas. Beaucoup d'enfants rapportent du travail qu'ils n'ont pas eu le temps de terminer en classe. Cela augmente beaucoup le temps du devoir car ils ne comprennent pas toujours la matière qui n'a pas été vue.

 **Le devoir est adapté au niveau de l'enfant.**

Le devoir est adapté aux enfants sans problèmes ...qui n'en ont pas besoin. Sinon, on tient rarement compte des difficultés de l'enfant (hyperactif, dys, problèmes d'audition, HP, primo-arrivants, ...). Les enfants ont le plus souvent tous les mêmes devoirs, quels que soient leurs besoins.

 **Pas de devoir en 1ère et 2ème année. Les activités autorisés sont la lecture et raconter sa journée.**

Quelques témoignages tendent à montrer que cela commence à se développer, notamment à Liège et à Bruxelles, mais ce n'est pas le cas partout.

 **Maximum 20 minutes en 3ème et 4ème année.**

Très rarement respecté, c'est le plus souvent autour de 30'

 **Maximum 30 minutes en 5ème et 6ème année.**

C'est très rarement respecté. C'est là que le temps s'envole, plus d'1 heure de devoir, surtout pour la préparation du CEB.

 **L'évaluation doit être uniquement formative.**

Apparemment les devoirs ne sont pas vraiment évalués, il s'agit le plus souvent d'appréciations. Il y a parfois une note dans le bulletin qui concerne les devoirs.

 **Le devoir doit être donné dans un délai raisonnable (idéalement il ne doit pas être donné pour le lendemain)**

Pas toujours, c'est encore souvent pour le lendemain. La technique du contrat est valorisée par les animateurs : l'enfant doit gérer la réalisation des devoirs sur une ou deux semaines. Cela paraît néanmoins difficile à faire sans l'aide d'un adulte. Le suivi par l'instituteur est également important.

Que nous apprend la circulaire 108 du 13 mai 2002 ?

Elle décrit, explicite et commente le décret « Mission » ainsi que le décret du 29 mars 2001 (dit décret Nolle ou décret « devoir »)

Elle donne des balises et vise à supprimer les excès de trois ordres : « on donne trop de travaux à domicile, on en donne trop tôt et surtout on en donne de trop difficile. Est-il

besoin de rappeler les conséquences négatives de ces excès ? On peut, à cet égard, évoquer parmi d'autres : **obstacle à l'investissement de l'enfant dans d'autres activités formatrices**, envahissement du champ familial par le scolaire, **renforcement des inégalités** suite aux conditions très différentes dans lesquelles le travail à domicile est réalisé, développement chez l'élève d'une conception erronée du travail scolaire. On ajoutera que la méthode de travail autonome, facteur important de réussite dans la poursuite des études – argument que d'aucuns verseront au crédit de certaines pratiques du travail à domicile -, loin d'être inné...est un acquis **qui doit faire l'objet d'un apprentissage que chacun doit développer en classe, avec l'aide d'un enseignant.** » (extrait de la circulaire 108 cité dans le GT Namur).

Le décret de 2001 complétait déjà le décret « Mission » :

- Il insiste sur l'évaluation **formative** ;
- Il définit le « **devoir** » : **activité dont la réalisation PEUT être demandée en dehors des heures de cours par un membre du personnel enseignant.**

La circulaire 108 (13 mai 2002) complète et insiste sur certains aspects :

- **Le devoir n'est pas obligatoire** ;
- **Il faut prévoir du travail autonome en classe avec l'enseignant** ;
- Durant le cycle 5-8 ans : **pas de devoirs en maternelle**, en 1ère et 2ème année, on peut demander aux enfants de lire et raconter sa journée ;
- **Le devoir ne doit pas être terminé si l'enfant s'est bien investi.**

Un décret méconnu par tous

Les animateurs ont entendu parler de ce décret, mais ils le maîtrisaient assez peu, surtout dans les détails. Après une lecture attentive, ils constatent que le décret n'est pas appliqué pour de multiples raisons. Pour objectiver ce constat, des carnets d'observations des enfants ont été mis en place. Il semble que le décret soit méconnu par tous, y compris les enseignants.

LES CARNETS D'OBSERVATION

Ces carnets n'ont pas pour ambition d'être un sondage scientifique. Il s'agit avant tout d'une récolte de données, un « arrêt sur image » à un moment donné.

Le questionnaire a été élaboré par les animateurs en EDD des GT Devoirs.¹

Ces observations ont été réalisées pour objectiver le fait que le décret devoir n'était pas respecté.²

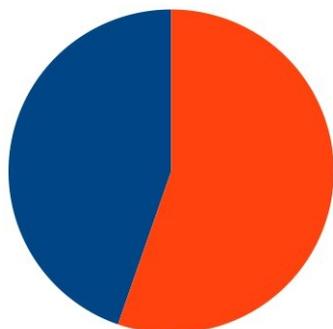
Quelques chiffres

Nous avons reçu 154 carnets d'observations : un carnet correspond à un enfant observé de 1 à 3 jours en moyenne (38 en 1ère et 2ème année, 52 en 3ème et 4ème année et 64 en 5ème et 6ème année). Les observations concernent rarement une semaine complète car beaucoup d'écoles de devoirs consacrent 3 jours par semaine aux devoirs. Le mercredi et parfois le vendredi sont réservés aux activités, jeux, sorties, projets...

44 animateurs ont observé les enfants, provenant de 25 écoles de devoirs différentes.

LA LANGUE

La langue française est la langue maternelle



■ Oui
■ Non

Pour 44.7 % des enfants observés, le français n'est pas la langue maternelle. Cela confirme la tendance des EDD à accueillir prioritairement les enfants dont les parents ne maîtrisent pas le français. La maîtrise de la langue par les enfants est cependant en général suffisante pour réaliser le devoir (90.5%).

Cependant, les élèves pour qui la maîtrise du français n'est pas suffisante et les primo-arrivants ne bénéficient pas d'adaptation par rapport aux devoirs. Ils sont soumis aux mêmes règles alors qu'ils ne comprennent pas les consignes et qu'ils ne sont pas toujours à niveau pour la matière. Parfois, certaines écoles ne donnent pas de devoirs aux enfants primo-arrivants. Mais pour les animateurs en EDD, ce n'est pas toujours un signal positif, cela signifie parfois que les enfants sont livrés à leur sort et que rien n'est mis en place pour eux à l'école pour la remise à niveau en français ainsi qu'au niveau

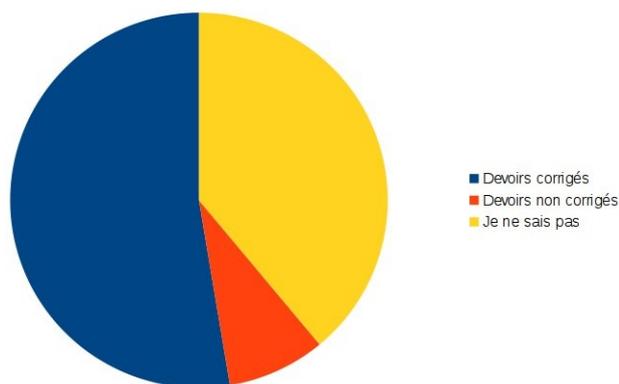
1. Annexe 1 : carnet d'observation - version animateur et annexe 2 : carnet d'observation - version enfant

2. Annexe 3 : les résultats par cycle

des matières. Tout se passe comme si cela devait aller de soi : l'enfant va apprendre la langue au contact des autres, et qu'il se débrouille pour les matières. Certains enfants y arrivent, d'autres pas du tout et sont en décrochage dès le départ et pour toute leur scolarité.

Le décret spécifie pourtant que tous les enfants ne doivent pas nécessairement avoir les mêmes devoirs et que ceux-ci doivent être adaptés au besoin de l'enfant.

LA CORRECTION DES DEVOIRS



Les animateurs sont assez peu informés au sujet de la correction des devoirs. Près de 40% ne savent pas si les devoirs sont corrigés en classe. Et près de 10% des devoirs ne sont pas corrigés en classe.

C'est interpellant en termes de communication entre l'EDD et l'école. Il n'est pas étonnant dès lors que les pratiques divergent au niveau de la

correction des devoirs en EDD : certains animateurs corrigent à l'EDD avec les enfants, d'autres laissent les erreurs estimant que cela donnera un indicateur à l'enseignant sur les compétences acquises ou non par l'enfant.

Cependant, la méthodologie la plus largement répandue d'après les observations des carnets est la correction collective : l'enseignant corrige au tableau et les enfants doivent reporter les bonnes réponses sur leurs feuilles. Certains enfants éprouvent des difficultés avec cette méthode. Ils ne comprennent pas toujours les corrections et n'osent pas demander d'explications supplémentaires. D'autres ne suivent pas du tout. Et les enseignants n'ont donc pas de vision individualisée du travail des enfants réalisé normalement seul à la maison. Les carnets font également le constat d'erreurs qui ne sont pas corrigées ou de corrections qui n'arrivent jamais.

Certains professeurs consacrent 15 minutes tous les jours à la correction, d'autres corrigent tous les devoirs de la semaine précédente le lundi. Nous constatons donc une grande diversité des pratiques.

L'ÉVALUATION DES DEVOIRS (INTERDITE AU NIVEAU DU DÉCRET – SAUF L'ÉVALUATION FORMATIVE)

Comme les corrections, les questions d'évaluation des devoirs sont peu connues par les animateurs. Plus de 40 % ne savent pas si les devoirs sont évalués.

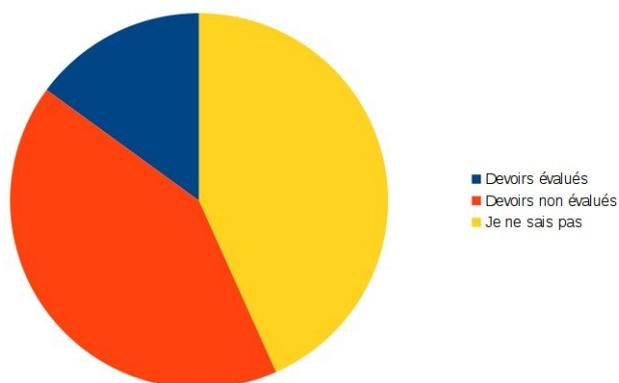
A ce sujet, le décret semble plutôt respecté, les devoirs ne sont pas évalués et, sauf exception, les notes ne sont pas reportées dans le bulletin. On retrouve cependant des

appréciations sur le devoir (de type « bien », « très bien » ou « gommettes de couleur »).

Le devoir non-fait est généralement sanctionné.

« Parfois les devoirs sont appréciés ainsi : wouwaw, bravo, non-fait... Il n'y a visiblement pas de commentaires si les devoirs sont mal faits »

(une animatrice en EDD, enfant en 5ème primaire).



LES TYPES DE DEVOIRS

Les types de devoirs déterminés dans le carnet d'observation sont les suivants :

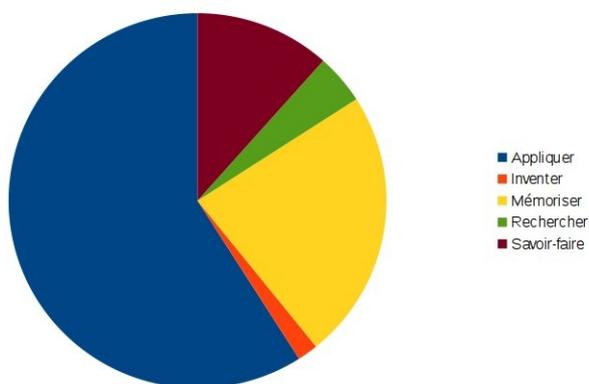
Appliquer : Exercices, entraînement où l'enfant est amené à refaire ce qui a déjà été fait (exercices qui ont déjà été vus en classe, applications de règles...).

Inventer : Activité par laquelle l'enfant est amené à « partir de rien » pour arriver à quelque chose (rédactions...)

Mémoriser : Activité de mémorisation dont l'objectif est de pouvoir restituer le contenu en classe (poésie, textes, tables de multiplications, ...) ou qui constitue une mise en projet afin de pouvoir ultérieurement répondre à des questions (leçons...).

Rechercher : Activité par laquelle l'enfant est amené à partir de ce qu'il connaît, à rechercher d'autres éléments, à les mettre en relation pour découvrir et produire autre chose.

Savoir-Faire : Activité par laquelle l'enfant exerce son savoir-faire, son habilité. (écriture, découpage, coloriage, traçage et utilisation d'instruments comme un rapporteur, un compas, une latte,...)

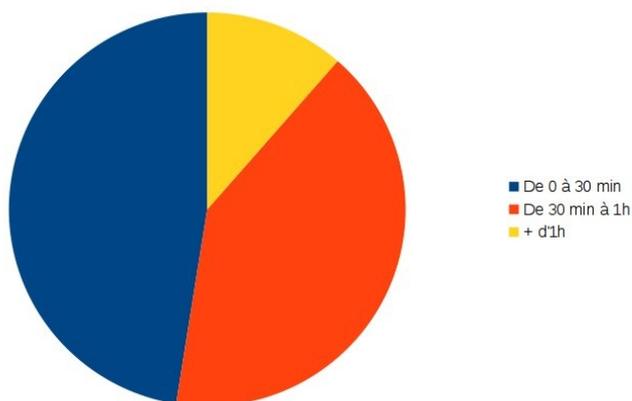


Le devoir d'application est le devoir le plus courant dans toutes les années scolaires (57.6%). Il s'agit d'appliquer purement et simplement la matière vue en classe par des exercices répétitifs. La mémorisation constitue ensuite le second poste, avec 23.23 % du travail demandé.

Le travail à domicile consiste donc encore dans la grande majorité des cas à étudier une leçon et à réaliser des listes d'exercices à partir d'une matière vue en classe. Le

temps consacré aux exercices d'application est cependant beaucoup plus important que le temps de mémorisation, en tous cas en EDD.

LE TEMPS CONSACRÉ AUX DEVOIRS



C'est la thématique du décret qui est la moins respectée.

Les enfants de 1^{ère} et 2^{ème} primaire continuent envers et contre tout à avoir des devoirs alors que ceux-ci sont interdits.

Dans nos carnets d'observation, 52.4 % des enfants observés de 1^{ère} et 2^{ème} année ont plus d'une demi-heure de devoirs .11.4 % y passent plus d'une heure !

Précisons que nous avons demandé des observations du temps, hors fouille de la mallette et goûter. Nous avons demandé également que les enfants observés soient de niveaux divers. Ainsi pour un même devoir, on peut observer que certains enfants mettent 15 minutes et d'autres 1 heure.

Près de 60 % des enfants de la première à la 6^{ème} primaire ont plus de 30 minutes de devoirs, et près de 30 % passent de 40 minutes à plus d'une heure à faire des devoirs, particulièrement en 6^{ème} primaire.

Comme le fait remarquer une coordinatrice, « s'il existait un syndicat des enfants, il y a longtemps qu'il serait dans la rue ».

(Marta, coordinatrice d'une EDD de Bruxelles).

Certains devoirs sont trop longs mais aussi trop difficiles et les enfants sont incapables de les réaliser seuls.

C'est la question du temps qui fait couler beaucoup d'encre dans les observations suite aux questions ouvertes. Pour les animateurs en EDD, et contrairement au décret, 30 minutes par jour consacrées au devoir semblent être une durée acceptable, même pour les plus jeunes. Ils proposent, au vu des différences de rythmes de chacun, un travail de concentration et de réappropriation limité pour tous à cette demi-heure, ce qui implique donc que le devoir ne soit pas nécessairement terminé. Place alors aux jeux, à la lecture, au repos ...selon les besoins de l'enfant.

LE MYTHE DE L'AUTONOMIE

La plupart des EDD place l'autonomie comme un objectif prioritaire dans leur projet pédagogique.

La définition d'autonomie est assez réduite, vue essentiellement comme la capacité à réaliser ses devoirs seuls.

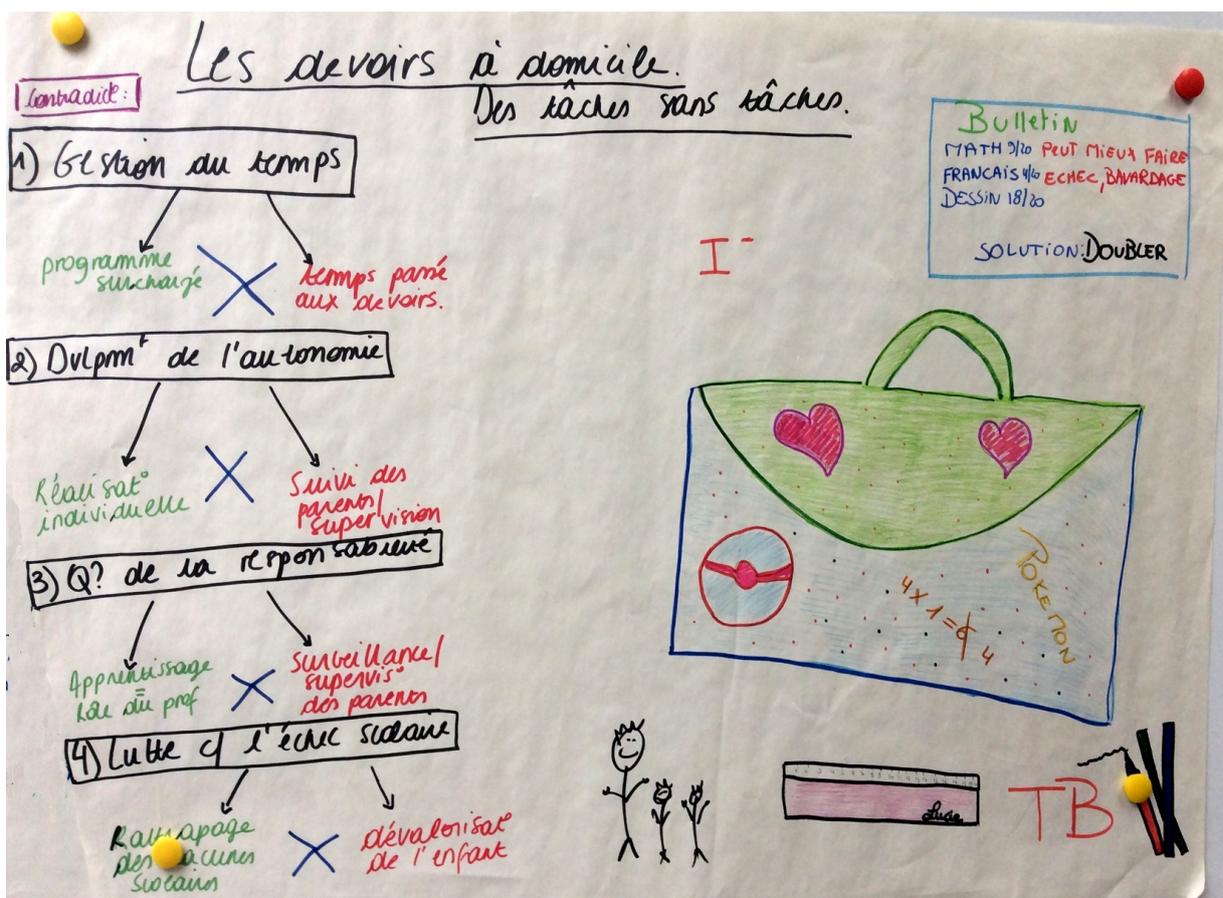
Le décret spécifie bien d'ailleurs que les devoirs « *doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte* ».

Or, plus de la moitié des enfants observés sont incapables de réaliser leurs devoirs seuls. Et dans ceux qui ont travaillé seul, nous retrouvons une large partie d'enfants à qui l'animateur a dû expliquer les consignes.

De plus, l'autonomie, c'est bien plus qu'être capable de réaliser seul une tâche imposée.

Citons par exemple Dubois³ :

« Est-ce que développer son autonomie, cela signifie se débrouiller seul à la maison (ou à l'EDD) face à une tâche facile, démotivante, répétitive, et dont on ne voit pas toujours l'intérêt, mais qu'il faut faire parce qu'elle est imposée par le maître ? /.../ Et si l'autonomie s'apprenait aussi en classe et non pas dans la solitude ? /.../ Former à l'autonomie, c'est pousser l'enfant dans la voie de la liberté, de l'engagement, et de l'initiative propre à travers des projets personnels, des projets qui auraient réellement un sens, parce qu'ils seraient choisis, voulus et assumés par l'enfant ».



3. (Dubois - Navarro : Les devoirs à domicile. Des tâches sans tâches. Les 7 contradictions manifestes autour des devoirs. Université de Genève, 1997)

QUELQUES OBSERVATIONS PAR CYCLES

1ère et 2ème primaire

- 50 % des enfants observés ont plus d'une demi-heure de devoirs !
- Dans les carnets d'observation, les enfants de 1-2 ont des devoirs. Dans les GT, des témoignages évoquent la disparition des devoirs en 1-2, mais ce n'est pas le cas dans toutes les écoles. En 2ème primaire notamment, les animateurs parlent de gros devoirs.
- A côté de la lecture, il y a souvent des exercices d'écriture, qui peuvent prendre du temps.
- Les exercices de lecture proposés dans les carnets ne sont pas ludiques, pas en lien avec des histoires. Exemple : lire des suites de mots comme « vers , par, ne..pas, les, dans, prochain, ... »
- Chronométrage de la lecture ! (peut être un frein à l'apprentissage pour certains enfants)
- Dans les témoignages, certains parlent de méthode ludique : boîte à mots, retrouver des mots dans une histoire, ... Certains animateurs inventent des méthodes ludiques pour « faire passer la pilule »: dictée promenade, jeux pour apprendre qui permettent de bouger, brain gym...
- Souvent des dictées de mots à préparer, dès la 1ère année.
- Mise en place de carnet pour raconter sa journée : peut être une bonne ou une mauvaise pratique. L'enseignant rappelle le programme de la journée dans le carnet. L'enfant doit en parler à ses parents et faire un dessin par exemple ou écrire une petite phrase. On voit rapidement les enfants bien suivis par leurs parents ou pas.
- Exercice de calcul plus rare. Compter jusque ...Décompter. Pas de « manipulation » proposée. (cela ne veut pas dire qu'ils ne le font pas en classe). Les animateurs utilisent des outils type « Montessori » ou jeux pédagogiques ou les moyens du bord (bonbons, billes, crayons, ...)

3ème et 4ème primaire

- Plus de 60% des enfants observés ont plus d'une demi-heure de devoirs !
- Beaucoup d'exercices de drill
- Plus souvent 30 minutes et plus
- La « théorie » n'est pas toujours dans la mallette

- Manque d'aisance avec les référents type Bescherelle, dictionnaire...
- Les questions d'inattention, de manque de concentration, sont plus souvent évoquées.
- Dans les devoirs, les animateurs citent régulièrement les interrogations à corriger
- « *Il ne comprend pas ce qu'on lui veut* » : la question de la compréhension des consignes revient très souvent
- Besoin des enfants : avant tout, être rassurés !
- Fatigue !

5ème et 6ème primaire

- Plus de 60% des enfants observés ont plus d'une demi-heure de devoirs
- Près de 30% des enfants passent 1 heure à plus d'1 h à faire des devoirs
- En fin de période d'observation, les derniers carnets évoquent beaucoup la préparation au CEB, le gros stress de 6ème (des enfants ? des enseignants ? des parents ? voire des animateurs ?)
- Les leçons prennent beaucoup de temps
- Les remarques au sujet de la fatigue des enfants sont fréquentes, surtout dans ce cycle.

LE POINT DE VUE DES ANIMATEURS

Comme dans la société en général, la question des devoirs divise le secteur des EDD.

Certains sont plutôt favorables au devoir, estimant que cela permet d'acquérir le sens de l'effort, de s'exercer, d'apprendre à travailler seul,... C'est également une porte d'entrée pour les familles qui n'inscriraient par leurs enfants en EDD s'il n'y avait pas les devoirs.

Beaucoup s'interrogent cependant sur le sens des devoirs pour les enfants car ils ne sont pas souvent adaptés à leurs besoins. De plus, le temps consacré aux devoirs est de plus en plus important et ne permet pas d'autres activités essentielles à l'épanouissement de l'enfant, qui lui permettra entre autres de passer plus facilement du statut d'enfant au statut d'élève. Renforcer le capital culturel, social et scolaire de l'enfant passe par bien d'autres moyens que les devoirs qui restent longs, répétitifs et inadaptés. C'est le rôle essentiel de l'école de devoirs.

Un passage par divers textes théoriques a permis de nourrir la réflexion des animateurs.

L'ÉCLAIRAGE SCIENTIFIQUE

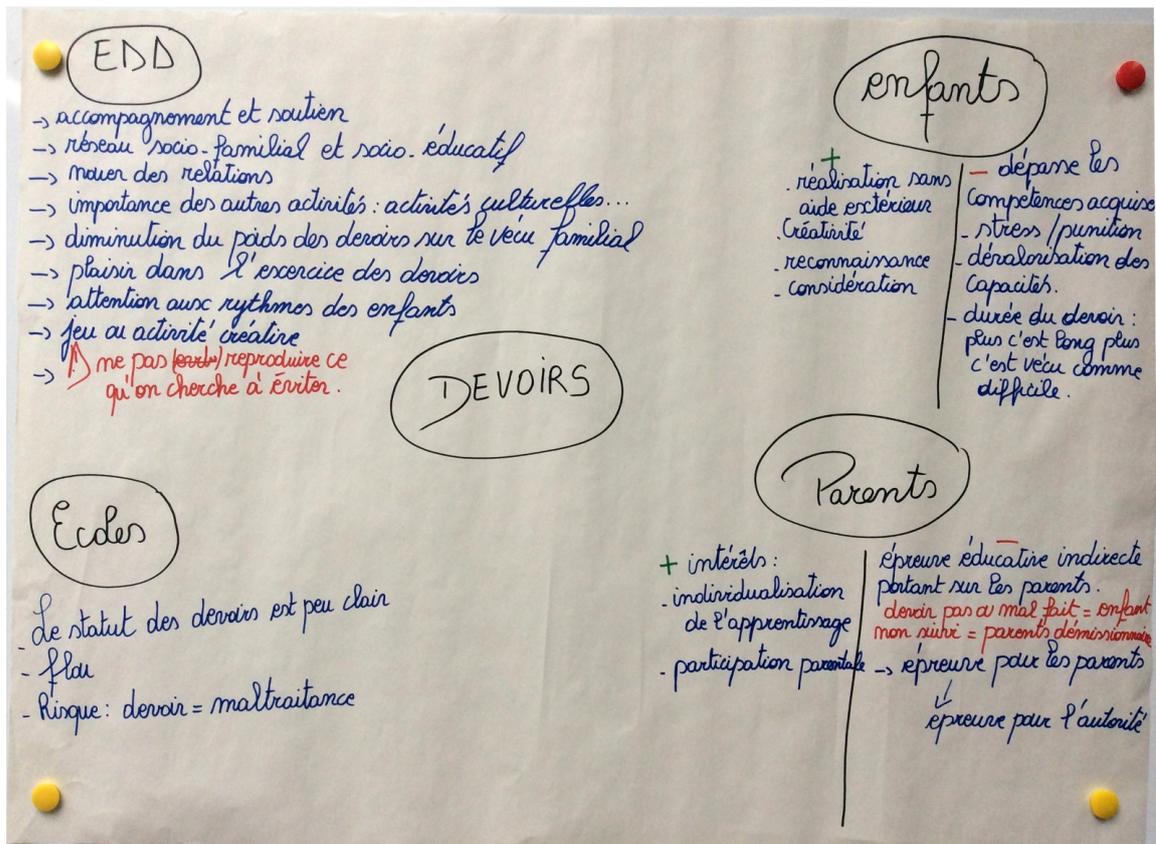
1. A la rencontre des parents et des professionnels.

La recherche action supervisée par Jean Blairon *A la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les Ecoles de Devoirs* a particulièrement interpellé sur ce sujet. Cette recherche met en évidence la satisfaction des enfants et des parents au niveau du suivi scolaire réalisé par les EDD, les différentes méthodes d'apprentissage pratiquées, mais aussi pour la richesse des activités socioculturelles mises en place, inaccessible pour beaucoup de famille (symboliquement ou financièrement). Dans la conclusion, les chercheurs mettent en évidence les tensions au sujet de l'identité du secteur, qui n'a pas lieu d'être à leur sens. Ils font des liens avec la théorie des capitaux de Pierre Bourdieu. Le capital scolaire dépend du capital culturel, dont la familiarité avec les arts, l'aisance corporelle en société, la sûreté du goût...toute une série de dispositions qui facilitent l'apprentissage.

Les Ecoles de Devoirs participent au « capital culturel incorporé », en lien avec l'apprentissage scolaire. C'est donc un dispositif puissant de lutte contre les inégalités pour autant que soit conservé son caractère hybride (devoirs/activités culturelles au sens large).

Les Ecoles de Devoirs ont également un rôle dans le capital symbolique (au sens de Bourdieu) : elles donnent une légitimité aux enfants de milieux populaires, elles leur donnent reconnaissance et valorisation, des conditions intrinsèques à la réussite scolaire.

L'EDD est donc un investissement en temps entre l'école et la famille pour permettre une accumulation de capital culturel, social et symbolique.



2. Philippe Meirieu – Les Devoirs scolaires à la maison. Parents, enfants, enseignants : pour en finir avec ce casse-tête⁴

Dans son introduction, Philippe Meirieu rappelle quelques principes fondamentaux.

« Néanmoins, la plupart des chercheurs et des pédagogues s'entendent sur certains principes simples :

Il faut rééquilibrer le temps scolaire en donnant plus de place à de vraies « études dirigées » où les élèves puissent bénéficier de la guidance de professionnels de l'apprentissage.

Il faut s'interdire de renvoyer systématiquement à la maison des tâches pour lesquelles aucun mode d'emploi précis n'a, auparavant, été donné et travaillé en classe.

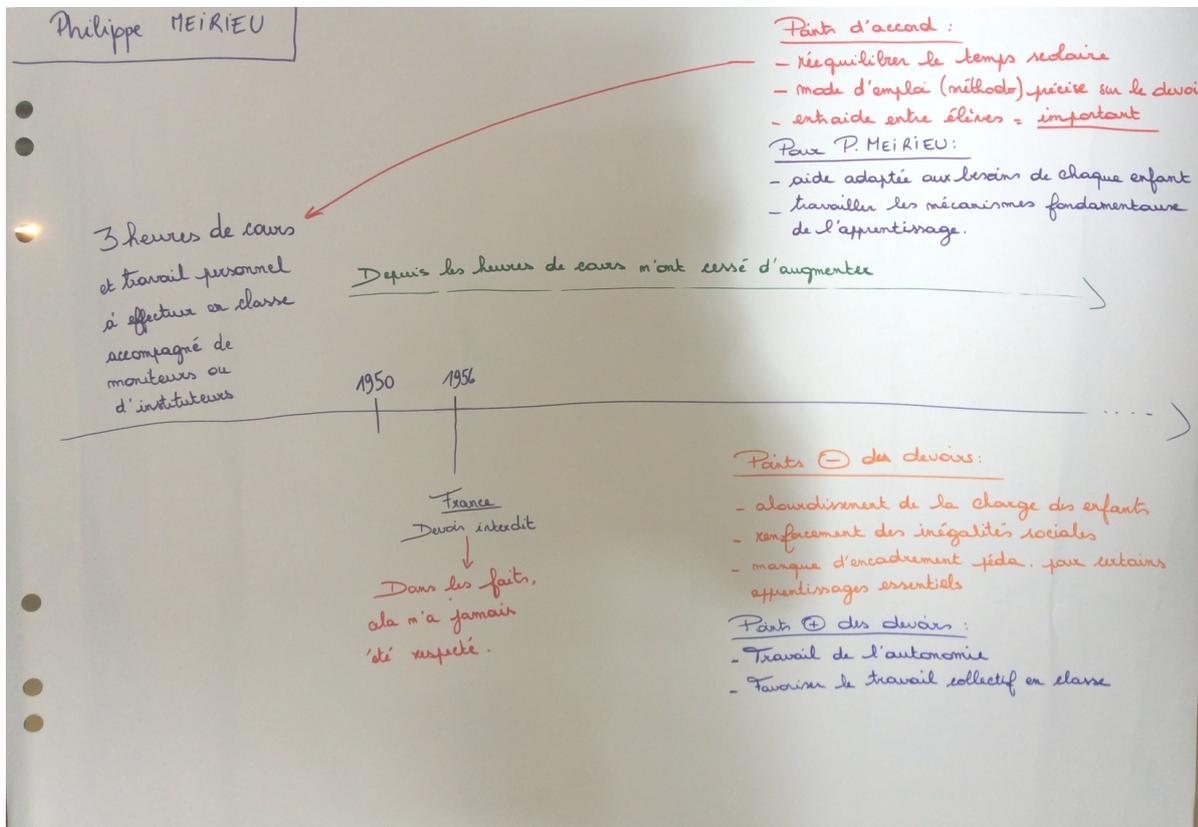
Il faut promouvoir l'entraide entre élèves dont toutes les recherches montrent l'impact très positif et qui est tombée progressivement en désuétude dans l'école. »

Pour Meirieu, le travail à la maison ne peut être que complémentaire à une méthodologie bien déterminée en classe. L'école et les enseignants sont responsables

4. Paris, Editions de la découverte, 2000

de ces acquis et ne doivent pas reporter sur le privé ou le secteur associatif ces tâches essentielles.

Pour notre secteur, cela nous rappelle que la réussite scolaire est la mission principale de l'institution scolaire et des enseignants, comme la r m diation.



LES DEVOIRS EN QUESTION DU CÔTÉ DES ANIMATEURS

Balayons quelques questions qui ont retenu particuli rement l'attention des animateurs.

Les devoirs sont-ils utiles ?

Pour les animateurs, les devoirs peuvent  tre utiles   partir du moment o  ils sont en lien avec la mati re vue, comprise et acquise en classe. Il est int ressant de se remettre en m moire les diff rents apprentissages de la journ e,   condition que l'enfant puisse les r aliser seul et que la qualit  de ceux-ci pr vale sur la quantit . (Filoche 46 - Dossier « A vous de. Voir(s) »)

Utiles pour qui ? Utiles pour quoi ? Il convient cependant de se poser des questions. En quoi le devoir va-t-il donner   l'enfant le plaisir d'apprendre ? Pour les enfants les plus faibles et les plus fragiles, les devoirs d couragent et d valorisent plus qu'autre chose.

En EDD, ils trouvent un soutien plus adapté, mais les EDD sont débordées et les listes d'attente sont longues.

Le devoir n'est pas de l'éveil s'il ne fait que simplement répéter une matière scolaire. A quoi sert-il de donner une dictée si l'enfant ne comprend même pas le sens des mots utilisés ? Ou de donner de la matière à apprendre par cœur s'il n'en voit pas la raison, le sens ? Par exemple, pourquoi retenir des dates importantes de l'histoire si on ne comprend pas en quoi ces moments ont marqué la société.

(Anne, animatrice en EDD)

A l'EDD, les devoirs semblent souvent ennuyeux et pénibles à faire pour la plupart des enfants inscrits à l'accompagnement scolaire.

C'est ce que souligne Christine Neurenhausen, confirmant ainsi les témoignages récoltés dans les groupes de travail.

Voici le témoignage de Christine⁵ :

Après leur journée à l'école, les enfants peinent à faire leur devoir. Les animateurs constatent que beaucoup ne comprennent pas vraiment ce qu'ils doivent faire. Ils n'ont pas d'ouvrages de référence. Ils craignent les mauvaises notes s'il n'est pas fait ou terminé, et puis, ils savent que leur parents ne seront pas contents...En tous cas, ce devoir génère beaucoup d'angoisse.

Par ailleurs, il est important que l'enfant se pose des questions par rapport à ses apprentissages, qu'il puisse y réfléchir, qu'il prenne le temps et fasse l'effort de le faire. Mais, il faut aussi que cette réflexion lui permette d'établir des liens avec d'autres matières, ou avec le réel. C'est ce que les enfants en EDD ont du mal à faire et c'est notre rôle de les aider à faire ces liens.

Pour l'enseignant, il serait utile de comprendre où en est l'enfant dans la compréhension d'une matière. Mais le devoir ne permet pas souvent cela : l'enfant est généralement aidé pour réaliser la tâche demandée ou le devoir n'est simplement pas fait.

Ainsi, les devoirs pourraient évoluer vers autre chose : une recherche ou une production personnelle, la réalisation d'un chef-d'œuvre monopolisant différentes compétences, un travail de groupe, la réalisation d'un cahier d'apprentissage personnel, la réalisation d'un dessin ou la mémorisation d'une poésie, d'un conte, etc.

Mais pour l'instant, ce n'est pas ce que l'on constate à l'école. La créativité à ce sujet manque cruellement.

Au contraire, on peut constater que les devoirs se limitent souvent soit à des corrections, soit à terminer ce que l'enfant n'a pas fini à l'école ou à du rattrapage s'il a été absent. De plus, la façon dont les devoirs sont présentés n'est pas très motivante pour les enfants. Les devoirs sont alors souvent source de stress, de dégoût et d'incompréhension.

5. "La place des devoirs et des activités socioculturelles en EDD", Filoche n°45 : Les devoirs en question.

BONNES PRATIQUES

BONNES PRATIQUES À L'ÉCOLE ?

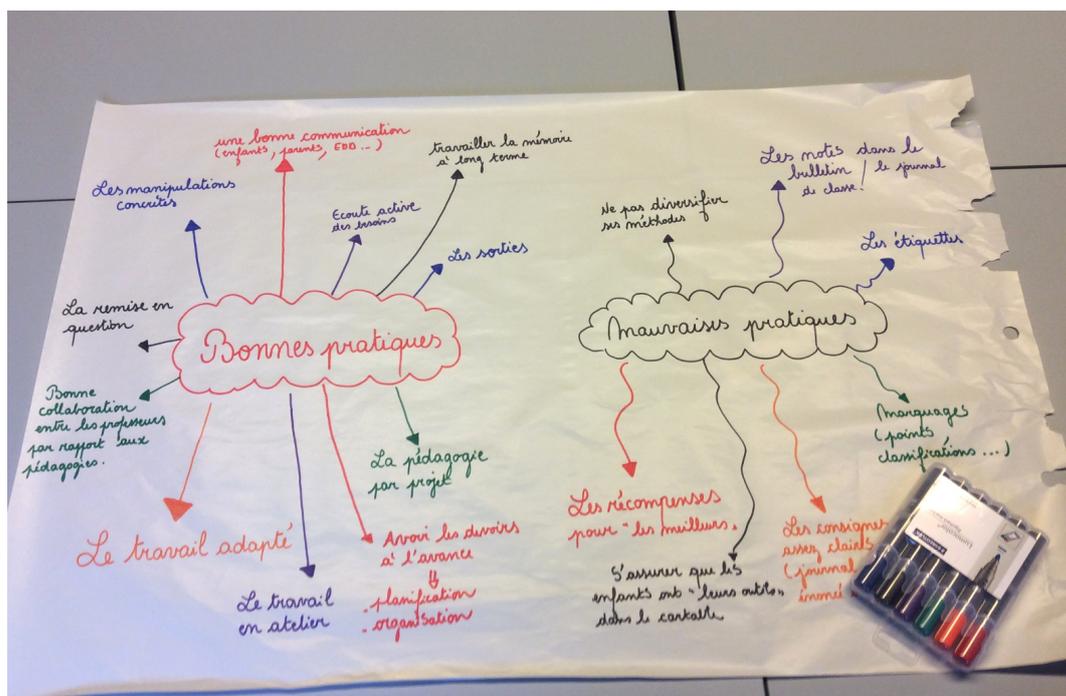
Heureusement, il y a également des pratiques qui vont dans le bon sens : mesurer concrètement des choses du quotidien par exemple pour matérialiser les notions de longueur ; des devoirs sous forme de petits défis amusants ; demander à l'enfant de représenter ce qu'il a lu sous forme de dessins...L'apprentissage en chanson fonctionne bien aussi avec certains enfants. Proposer à l'enfant de travailler hors feuille et bic peut également bien convenir. La dictée promenade par exemple où l'enfant lit ce qu'il doit apprendre à écrire, ferme son cahier et se déplace vers un tableau ou une feuille sur le mur pour écrire le mot « qu'il a mis dans sa tête ».

Globalement, le devoir devrait être plus ludique, être un plaisir plutôt qu'une corvée.

Les animateurs en EDD valorisent également la pratique du contrat : des devoirs sont proposés à l'enfant, qu'il peut réaliser sur une semaine ou 15 jours. Cela lui permet d'avancer à son rythme et d'apprendre à s'organiser.

L'idéal, c'est que le devoir soit adapté aux besoins, au niveau et au rythme de l'enfant. Au vu de la surcharge de travail que cela engendrerait pour les enseignants, souvent seuls avec plus de 20 enfants aux profils différents, cela semble cependant peu accessible.

Certains enseignants développent des trésors d'imagination pour motiver les enfants. Mais c'est encore loin d'être une pratique générale.



BONNES PRATIQUES À L'EDD

Par rapport aux devoirs, les EDD travaillent le plus possible dans un climat convivial. Une EDD est d'ailleurs souvent considérée comme une deuxième maison par les enfants comme par les parents.

Le rythme de l'enfant est respecté : l'EDD alterne les temps libres et les temps de travail. Un temps pour le goûter est d'ailleurs souvent prévu, suivi d'un temps plus scolaire, pour se terminer par des ateliers ludiques, ou un temps pour lire, se reposer, ne rien faire...Chaque EDD développera cependant son propre fonctionnement, toujours en donnant la priorité au bien-être de l'enfant.

Les valeurs de solidarité et d'entraide sont souvent citées dans les projets pédagogiques. Comme la bienveillance, le renforcement de l'estime de soi et le « vivre ensemble».

Une attention particulière est accordée également aux émotions. Pour apprendre, l'enfant doit être dans un climat affectif aussi serein que possible et il est nécessaire de lui apprendre à exprimer et à gérer ses émotions.

Les EDD proposent souvent des démarches un peu différentes pour apprendre : le brain gym, les jeux pédagogiques, une attention aux profils différents des enfants (visuels, auditifs et kinesthésiques) mais aussi aux différentes formes d'intelligence (Les intelligences multiples selon Howard Gardner). Les activités organisées permettent également d'apprendre autrement, en s'amusant.

Dans notre secteur, le travail des volontaires est incontournable. Ils sont nombreux à donner de leur temps et de leur énergie, le plus souvent pour le suivi scolaire des enfants. Cela permet souvent un accompagnement plus individualisé des enfants. C'est aussi l'occasion de contacts intergénérationnels et multiculturels.

Les EDD travaillent autant que possible en partenariat avec les parents et avec les écoles. Le lien semble plus facile à établir avec les parents, même si il est nécessaire de communiquer beaucoup sur les missions d'une EDD. Il faut insister souvent sur le fait qu'une école de devoirs ne fait pas de remédiation et que la réussite scolaire est la mission de l'école et pas celle de l'EDD.

Avec le milieu scolaire, les contacts sont globalement plus difficiles. On constate un manque de communication et beaucoup de préjugés de part et d'autre. Un gros travail est à faire pour améliorer les liens entre les EDD et l'école. Certaines écoles de devoirs y parviennent, mais cela demande du temps et du personnel stable pour que la confiance mutuelle s'installe.

UNE EDD SANS DEVOIRS ?

Pour certains animateurs, la disparition des devoirs engendrerait la fin des écoles de devoirs.

D'autres au contraire imaginent sans souci une EDD qui fait la part belle au temps libre, au dialogue, à l'éveil culturel, aux jeux et aux projets variés, initiés par les enfants eux-mêmes. Une EDD qui respecterait fondamentalement la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et plus particulièrement l'article 31 : le droit au repos et aux loisirs.



Cependant, il est clair qu'il est difficile de briser les règles sans mettre l'enfant, les parents dans l'inconfort. Si on révolutionne tout en EDD, mais que l'école ne change pas, cela risque de poser problème.

(Françoise, une coordinatrice de deux EDD).

CHANGER L'ÉCOLE ?

Le système scolaire, tel qu'il fonctionne actuellement, renforce les inégalités sociales. Et tout le monde en est victime : les enfants d'abord, les familles et les enseignants ensuite⁶).

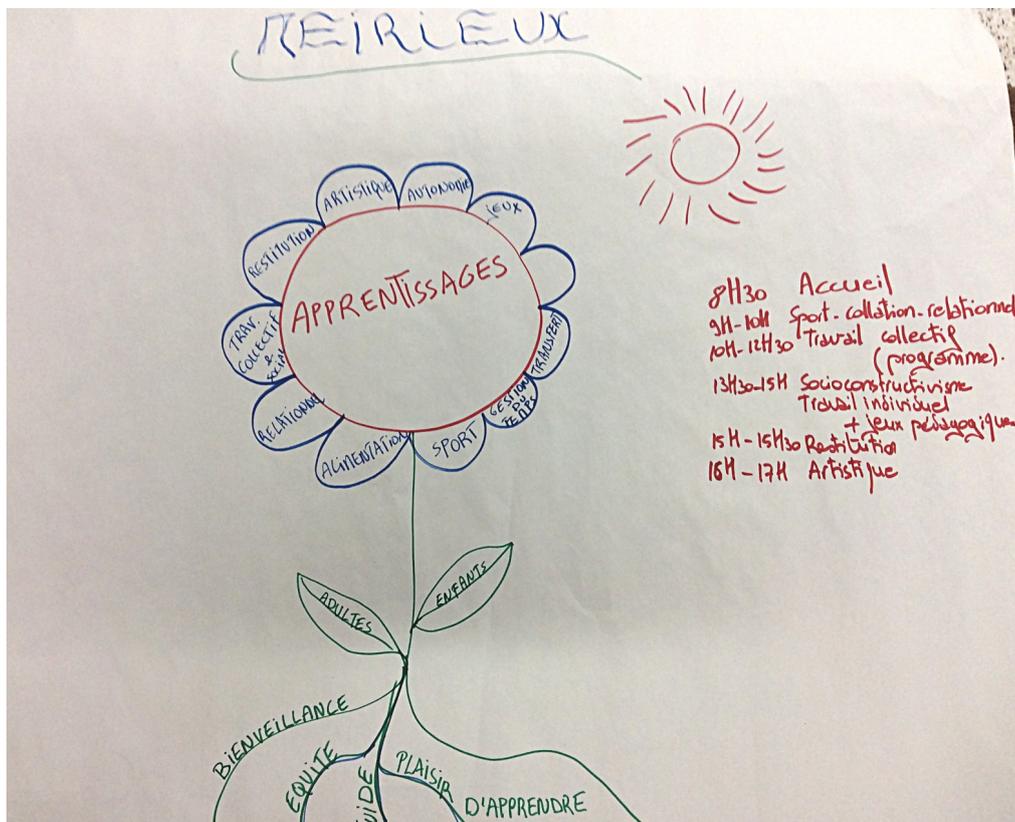
6. Conférence de Martine Ghesquire : « Quand l'école fait mal, aux enseignants, aux familles. », 25 octobre 2016 à Liège.

Les animateurs en EDD plaident pour un changement du système scolaire.

L'école devrait avoir pour mission de former des personnalités harmonieuses et pas des spécialistes. Cela ne sert à rien de former des têtes bien pleines sans donner des éléments pour être bien dans sa tête, être heureux, bien dans son corps.

(Isabelle, coordinatrice en EDD).

Ci-dessous par exemple, les animateurs ré-inventent l'école et le rythme scolaire, inspirés par Meirieu. Les EDD trouveraient leur place dans toutes les activités de l'après-midi.



Mais l'on sait qu'en Belgique, faire bouger le système scolaire est lent et difficile. Il suffit pour s'en convaincre de suivre les débats autour du Pacte d'Excellence.

CONCLUSION

Nous n'attendrons pas la révolution du système scolaire pour revendiquer dès maintenant que les droits de l'enfant soit respecté à l'école comme partout ailleurs. . En ce qui nous concerne, il est urgent de respecter au minimum le décret qui régule les travaux à domicile. C'est ce que revendique le secteur des Ecoles de Devoirs.

Pour que cesse la torture des enfants les plus fragiles !

(citation de Marie-Christine, animatrice volontaire en EDD du GT Devoirs – Mons)

ANNEXES

Annexe 1 : carnet d'observation – version animateur.

Annexe 2 : carnet d'observation – version enfant.

Annexe 3 : les résultats par cycle.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

(... La question des devoirs fait couler beaucoup d'encre !)

A LIRE

- *A la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les Ecoles de Devoirs.* Une recherche-action menée par RTA Réalisation Téléformation Animation, sous la direction de Jena Blairon, en partenariat avec le RWLP Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté. 2015-2017

- *Le travail scolaire à domicile.* Module de formation à destination des futur(s) enseignant-e-s. de Coster, Kahn, OEAJ, 2015.

- *La place des travaux à domicile dans la vie des enfants de l'enseignement primaire.* France NEUBERG, ASPE, Université de Liège. (une recherche commanditée par l'OEAJ) mai 2012.

- *Une bonne école est une école qui donne beaucoup de devoirs !* Chronique du Groupe Ecole des Cemea.

- *Devoirs à la maison : les 7 contradictions manifestes.* Dubois et Navarro, Université de Vaud en Suisse, 2003.

- *Les Devoirs scolaires à la maison. Parents, enfants, enseignants : pour en finir avec ce casse-tête.* Philippe Meirieu (Paris, Editions de la Découverte, 2000)

A VOIR

- *Mauvais élèves.* Documentaire de Nicolas Ubelmann et Sophie Mitrani.

LES DÉCRETS SUR LES TRAVAUX À DOMICILE

- Le Décret « Missions » du 24 juillet 1997 : www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_010.pdf

- Le Décret du 29 mars 2001 : www.etaamb.be/fr/decret-du-29-mars-2001_n2001029182.html

- La circulaire 108 du 13 mai 2002 : www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/26710_000.pdf

Carnet d'observation ANIMATEUR – semaine du au 2018

Rapport de la semaine / en lien avec le carnet ENFANT (si possible)

	Types	Nombre	Temps -30 min /+30 min / 1h /+1h	Seul	Avec des référents	Terminé à l'edd
Lundi	Appliquer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Inventer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Mémoriser			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Rechercher			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Savoir-Faire			Oui / non	Oui / non	Oui / non
Mardi	Appliquer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Inventer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Mémoriser			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Rechercher			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Savoir-Faire			Oui / non	Oui / non	Oui / non
Mercredi	Appliquer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Inventer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Mémoriser			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Rechercher			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Savoir-Faire			Oui / non	Oui / non	Oui / non
Jeudi	Appliquer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Inventer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Mémoriser			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Rechercher			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Savoir-Faire			Oui / non	Oui / non	Oui / non
Vendredi	Appliquer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Inventer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Mémoriser			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Rechercher			Oui / non	Oui / non	Oui / non
	Savoir-Faire			Oui / non	Oui / non	Oui / non

--	--	--	--	--	--	--

Carnet d'observation - semaine du au 2018

Prénom de l'enfant :

Age :

Année scolaire :

Type d'enseignement :

Le français est / n'est pas la langue maternelle

Maîtrise du français : le niveau est/ n'est pas suffisant pour effectuer les devoirs.

Les devoirs de cette semaine ont été corrigés en classe ?	oui / non / je ne sais pas
Commentaires :	

Les devoirs font l'objet d'une évaluation en classe ? (points, appréciations)	oui / non / je ne sais pas
Commentaires :	

Observations :
Par rapport à l'autonomie :
Par rapport au temps consacré :
Par rapport à l'utilisation de référents :

Faire des photocopies ou des photos des devoirs de l'enfant

Consignes animateurs pour aider les enfants à compléter leur carnet d'observation

Une feuille par jour

Leur demander de se chronométrer pendant leur devoir (temps hors goûter et fouille du cartable)

1) Type de devoirs :

Appliquer

Exercices, entraînement où l'enfant est amené à refaire ce qui a déjà été fait. (Exercices qui ont déjà été vus en classe, applications de règles,...)

Inventer

Activité par laquelle l'enfant est amené à « partir de rien » pour arriver à quelque chose (rédactions, ...)

Mémoriser

Activité de mémorisation dont l'objectif est de pouvoir restituer le contenu en classe (poésie, textes, tables de multiplications, ...) ou qui constitue une mise en projet afin de pouvoir ultérieurement répondre à des questions (leçons,...).

Rechercher

Activité par laquelle l'enfant est amené à partir de ce qu'il connaît, à rechercher d'autres éléments, à les mettre en relation pour découvrir et produire autre chose.

Savoir-Faire

Activité par laquelle l'enfant exerce son savoir-faire, son habilité. (Ecriture, découpage, coloriage, traçage et utilisation d'instruments comme un rapporteur, un compas, une latte,...)

2) Utilisation de référents (manuels, outils,...)

Si l'enfant a utilisé manuels (français, math, néerlandais,...), dictionnaire, Bescherelle, atlas, documentation, ... ou des outils tels que compas, rapporteurs, ciseaux, colle, feuilles de papier,....

Annexe 2 - carnet d'observation - version enfant

Carnet d'observation ENFANT (1 page/jour) - le lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi le du mois de 2018

Prénom : / Age : / Année scolaire

J'avais déjà commencé mes devoirs à l'école : oui / non

Types	Quel devoir ?	J'ai mis combien de temps	Je l'ai fait seul	J'ai utilisé un manuel ou un outil	J'ai terminé le devoir à l'école de
Appliquer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
			Oui / non	Oui / non	Oui / non
			Oui / non	Oui / non	Oui / non
Inventer			Oui / non	Oui / non	Oui / non
			Oui / non	Oui / non	Oui / non
Mémoriser			Oui / non	Oui / non	Oui / non
Rechercher			Oui / non	Oui / non	Oui / non
Savoir-Faire			Oui / non	Oui / non	Oui / non

CYCLE 1/2 primaire

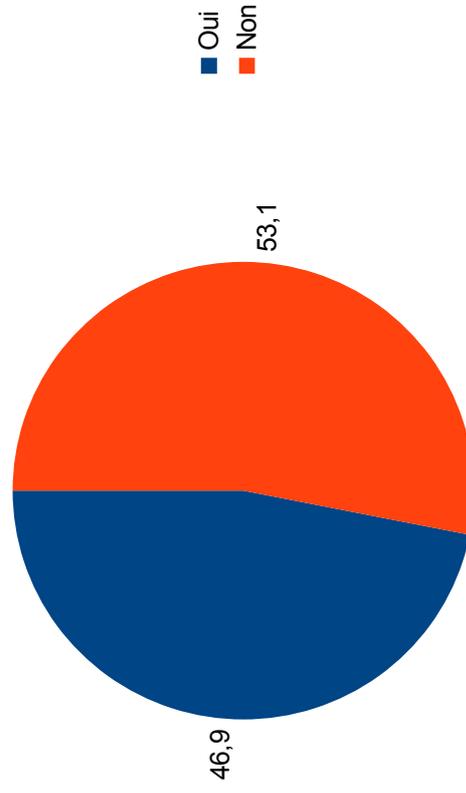
Pour rappel

En première et deuxième années primaires, les travaux à domicile sont interdits, mais certaines activités sont autorisées

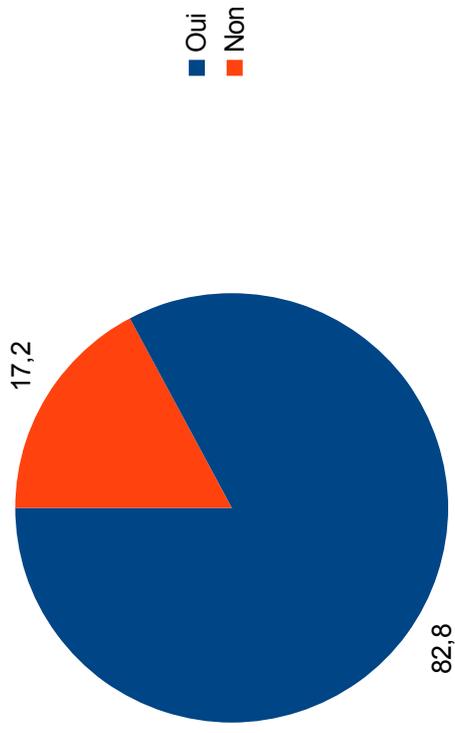
Si les **travaux à domicile sont interdits** en tant que tels à ce niveau, de courtes activités par lesquelles il est demandé à l'élève de lire ou de présenter à sa famille ou à son entourage ce qui a été réalisé ou construit en classe sont par contre autorisées.

Il s'agit ainsi non seulement de reconnaître l'importance de l'apprentissage de la lecture, mais aussi de prendre en compte l'intérêt, pour l'enfant, d'avoir l'occasion d'être fier devant ses parents, son entourage, son milieu d'accueil de présenter sous quelque forme que ce soit (racontée, lue, dessinée, jouée, écrite...) ce qu'il a appris à l'école. Insistons : le but poursuivi à travers ces activités demandées à l'enfant est bien de lui permettre de **valoriser auprès de son entourage ce qu'il a appris à l'école et non de l'amener à se livrer à des exercices répétitifs.**

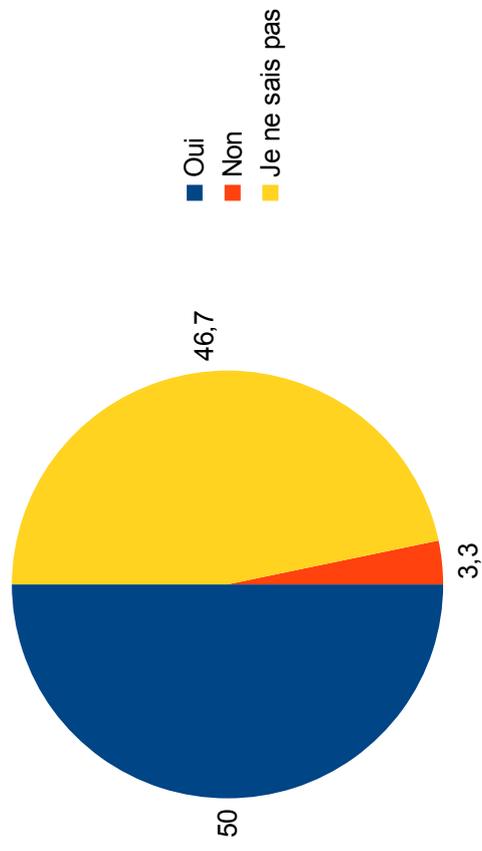
Le français est-il la langue maternelle ?



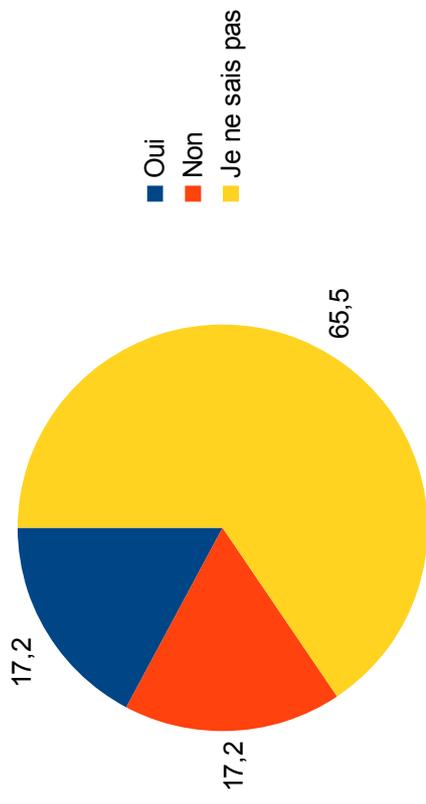
Maîtrise du français suffisante ?



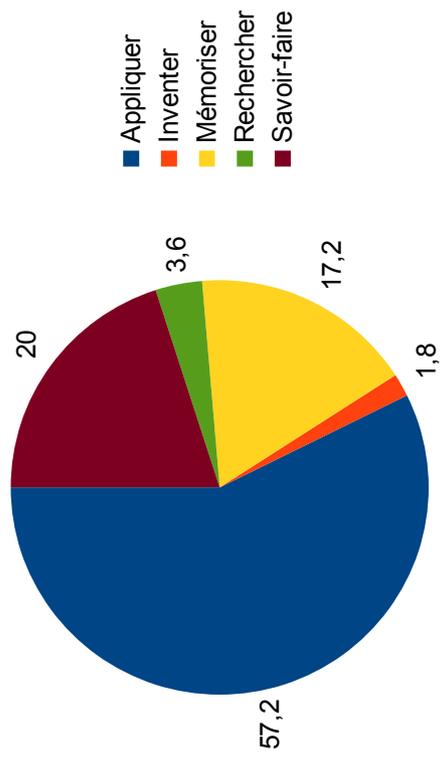
Les devoirs de la semaine ont-ils été corrigés en classe ?



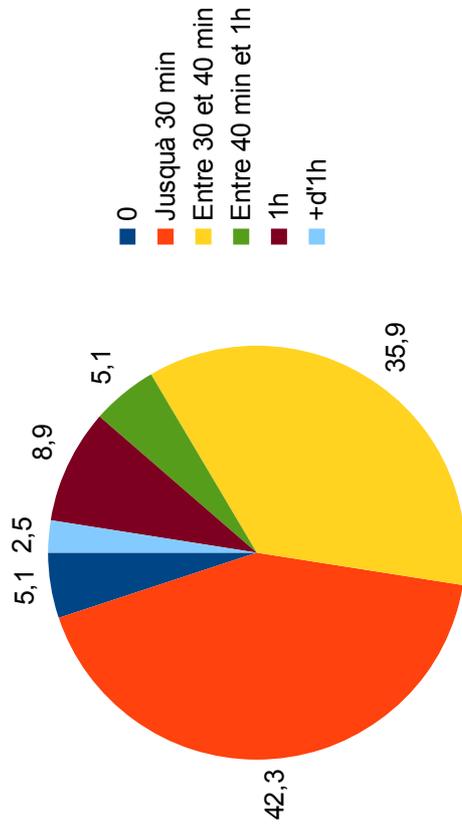
Les devoirs font-ils l'objet d'une évaluation en classe ?



Les types de devoirs demandés



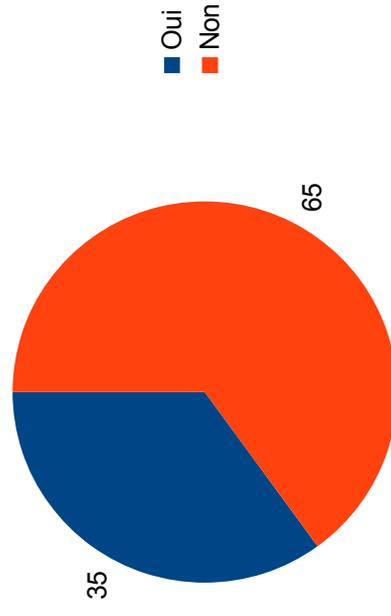
La durée globale consacrée aux devoirs par jour



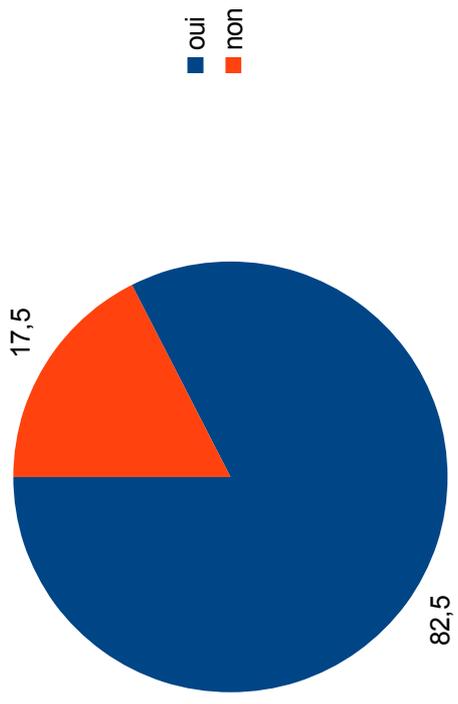
REMARQUE :

Le pourcentage de « 0 » n'est pas une donnée fiable car, les animateurs n'ont pas spécifiquement indiqué les jours où il n'y avait pas de devoir, les observations ayant été faites sur le temps consacré à la réalisation des devoirs. Si, dans les réponses reçues, certains jours ne contenaient pas de données, rien ne précisait si c'était parce que l'enfant n'avait pas de devoir ou si c'était simplement parce que l'animateur n'avait pas suivi l'enfant ce jour-là, si l'enfant était absent à l'EDD (mais avait peut-être fait ses devoirs à la maison), etc.

Devoirs réalisés seul ou non



Devoirs terminés en EDD ou non



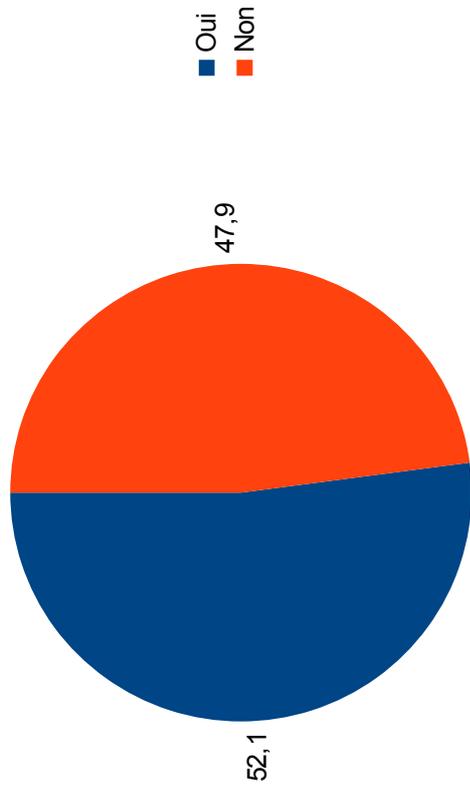
CYCLE 3/4 primaire

Pour rappel

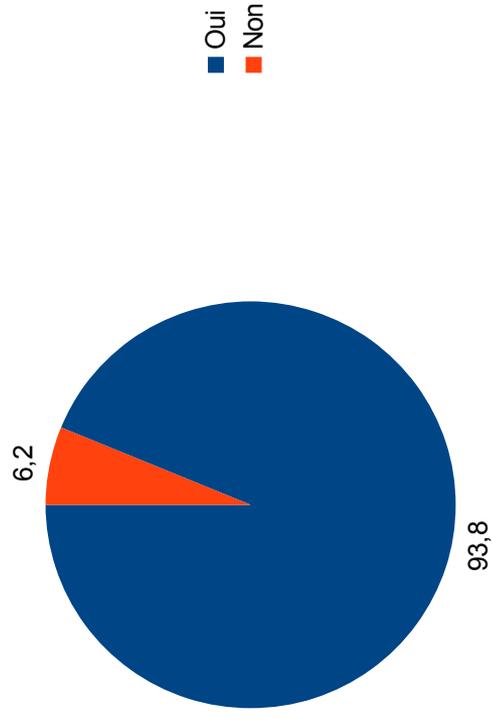
A partir de la troisième année primaire, les travaux à domicile sont autorisés à certaines conditions

- Les travaux à domicile, si l'école y a recours, doivent être adaptés au niveau d'enseignement et doivent toujours pouvoir **être réalisés sans l'aide d'un adulte**. Sont donc interdits les travaux que l'enfant ne pourrait pas réaliser seul.
- Si pour les réaliser, la consultation de documents de référence est nécessaire, l'établissement doit s'assurer que chaque élève pourra y avoir accès notamment dans le cadre des bibliothèques publiques et des outils informatiques de l'établissement ou mis gratuitement à la disposition des élèves. Sont dès lors interdits notamment les travaux de recherche à propos desquels chaque élève ne pourrait pas avoir accès aux outils de référence nécessaires.
- Les travaux à domicile doivent être conçus comme le prolongement d'apprentissages déjà réalisés durant les périodes de cours. Sont donc ainsi proscrits les travaux à domicile, et notamment les recherches documentaires, qui imposeraient des apprentissages (savoirs, savoir-faire disciplinaires ou méthodologiques) qui n'auraient pas été réalisés en classe. Sont de même proscrits, dans le cadre des travaux à domicile, les procédures de compréhension, d'assimilation ou encore de transfert à des situations éloignées de la situation d'apprentissage.
- Les travaux à domicile doivent **prendre en compte le niveau de maîtrise et le rythme de chaque élève** dans la définition du contenu des travaux à domicile. Par voie de conséquence, ces derniers peuvent dès lors être individualisés, rien n'imposant que chaque élève doive faire le même travail que l'ensemble de ses condisciples.
- Les **travaux à domicile ne peuvent jamais donner lieu à une cotation** ou être utilisés dans le cadre d'une évaluation certificative. **Leur correction, dans une perspective formative, doit avoir lieu dans un délai bref.**
- Pour chaque élève, la durée journalière de ces **travaux ne peut excéder 20 minutes** en 3ème et 4ème primaires.

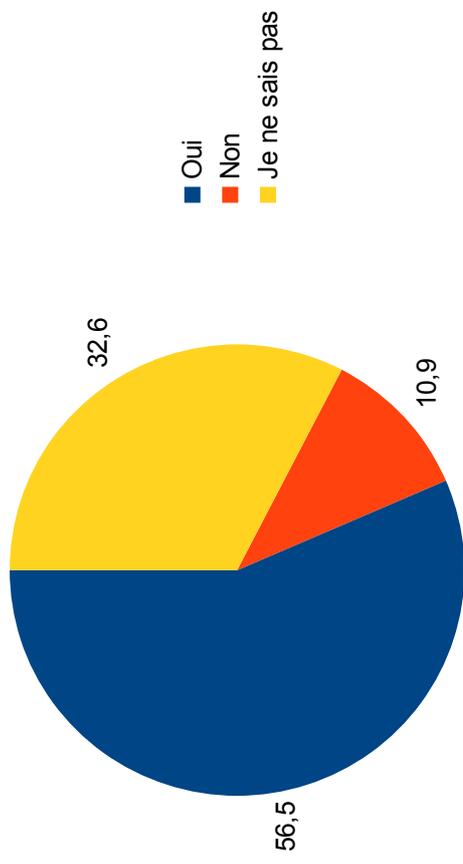
Le français est-il la langue maternelle ?



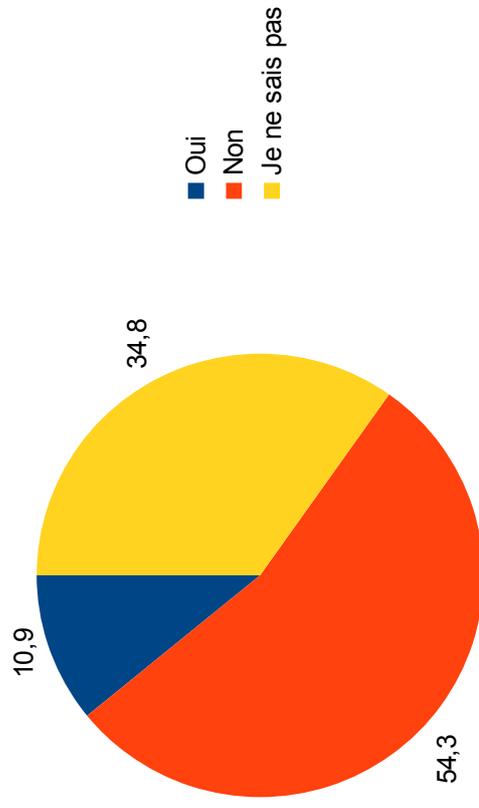
Maîtrise du français suffisante ?



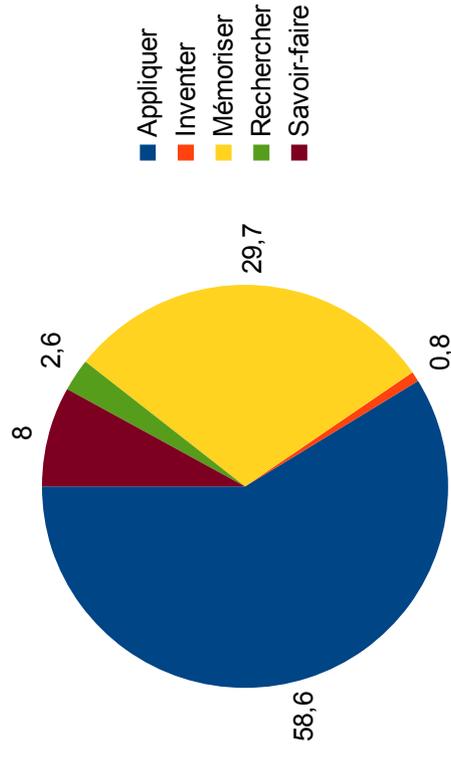
Les devoirs de la semaine ont-ils été corrigés en classe ?



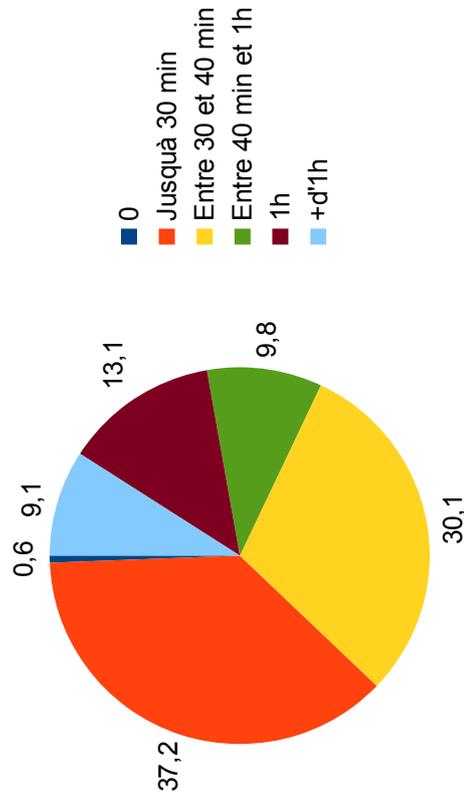
Les devoirs font-ils l'objet d'une évaluation en classe ?



Les types de devoirs demandés



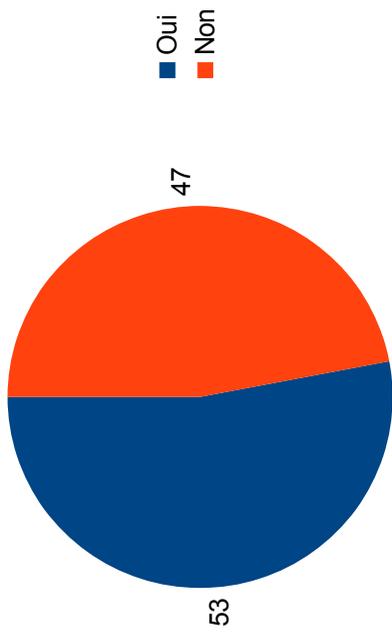
La durée globale consacrée aux devoirs par jour



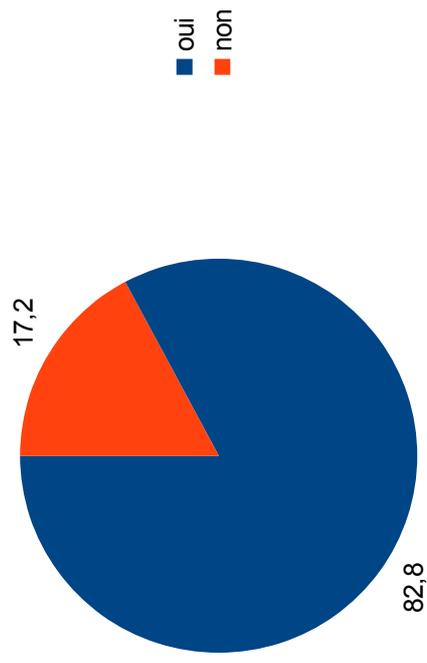
REMARQUE :

Le pourcentage de « 0 » n'est pas une donnée fiable car, les animateurs n'ont pas spécifiquement indiqué les jours où il n'y avait pas de devoir, les observations ayant été faites sur le temps consacré à la réalisation des devoirs. Si, dans les réponses reçues, certains jours ne contenaient pas de données, rien ne précisait si c'était parce que l'enfant n'avait pas de devoir ou si c'était simplement parce que l'animateur n'avait pas suivi l'enfant ce jour-là, si l'enfant était absent à l'EDD (mais avait peut-être fait ses devoirs à la maison), etc.

Devoirs réalisés seul ou non



Devoirs terminés en EDD ou non

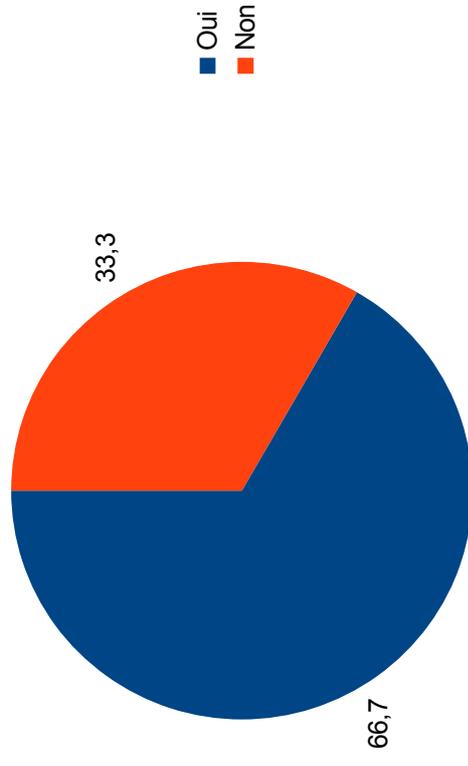


CYCLE 5/6 primaire

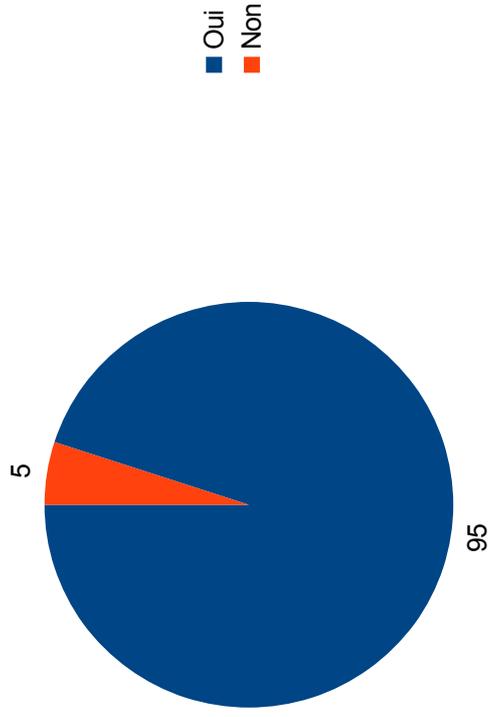
Pour rappel

- Mêmes conditions pour les 3ème et 4ème primaires
- Pour chaque élève, la durée journalière de ces **travaux ne peut excéder 30 minutes** en 5ème et 6ème primaires.

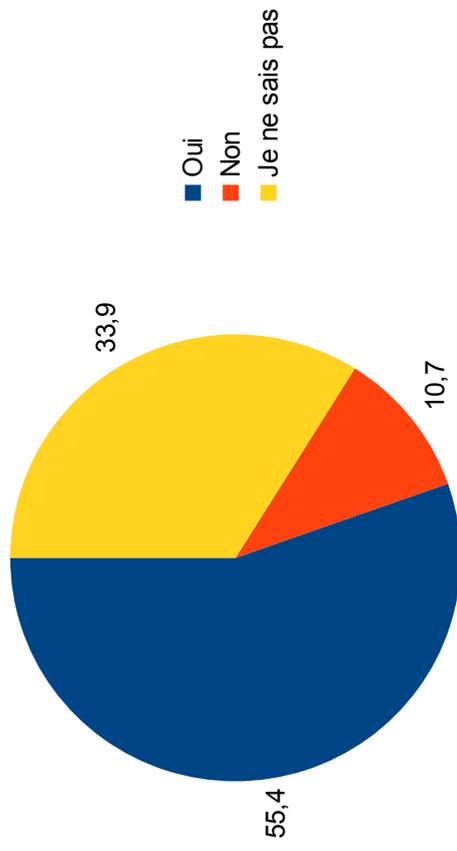
Le français est-il la langue maternelle ?



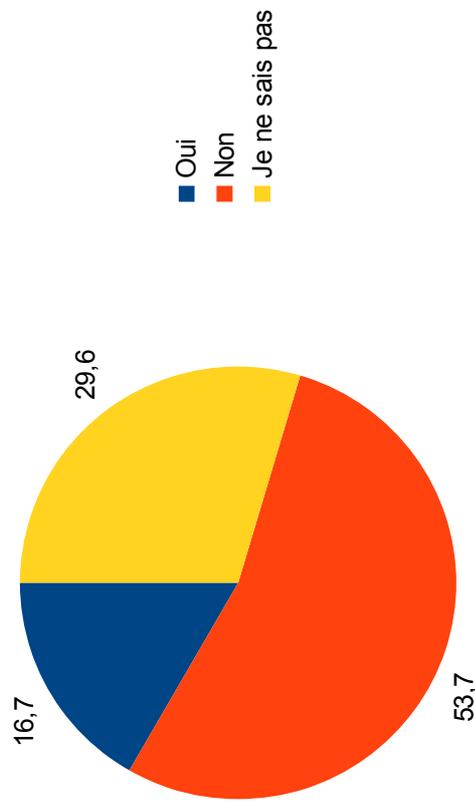
Maîtrise du français suffisante ?



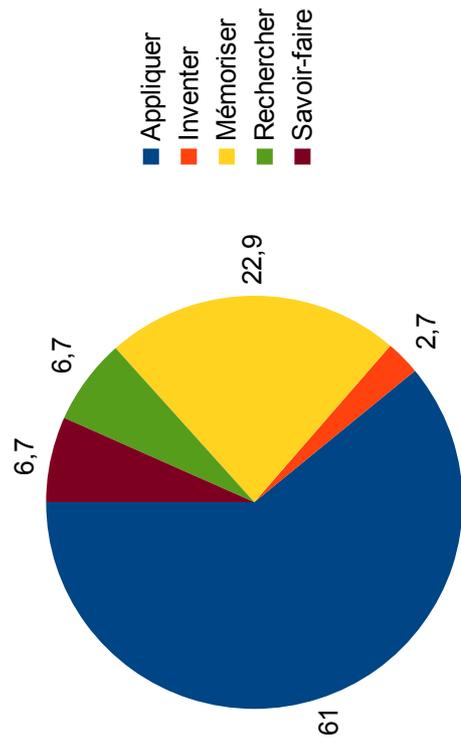
Les devoirs de la semaine ont-ils été corrigés en classe ?



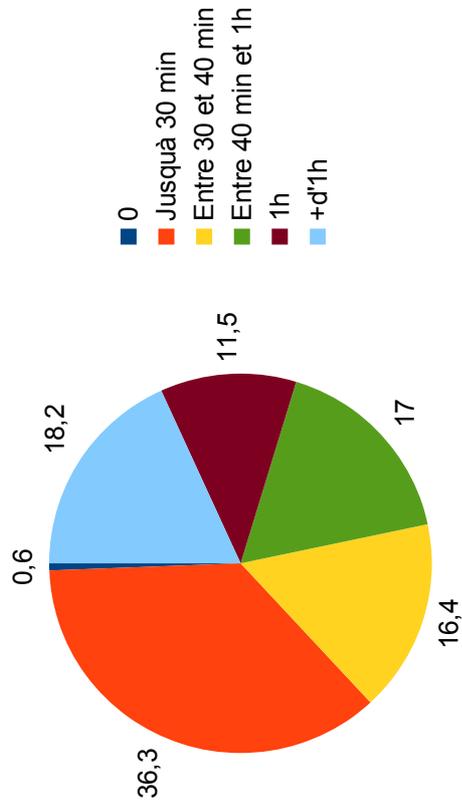
Les devoirs font-ils l'objet d'une évaluation en classe ?



Les types de devoirs demandés



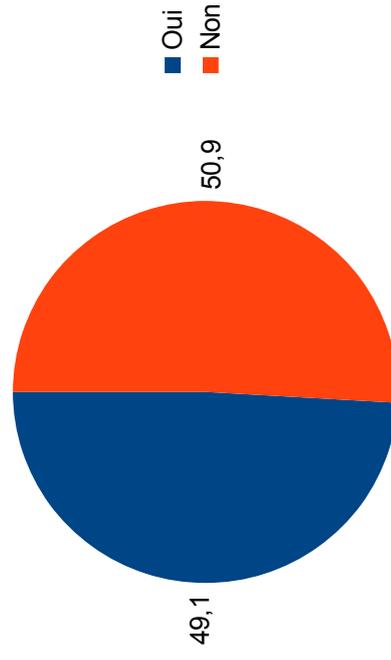
La durée globale consacrée aux devoirs par jour



REMARQUE :

Le pourcentage de « 0 » n'est pas une donnée fiable car, les animateurs n'ont pas spécifiquement indiqué les jours où il n'y avait pas de devoir, les observations ayant été faites sur le temps consacré à la réalisation des devoirs. Si, dans les réponses reçues, certains jours ne contenaient pas de données, rien ne précisait si c'était parce que l'enfant n'avait pas de devoir ou si c'était simplement parce que l'animateur n'avait pas suivi l'enfant ce jour-là, si l'enfant était absent à l'EDD (mais avait peut-être fait ses devoirs à la maison), etc.

Devoirs réalisés seul ou non



Devoirs terminés en EDD ou non

